

# Rapport parallèle sur le genre

## Recommandations principales

### **Augmenter la participation des femmes aux activités de reconstruction**

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes doit sous-tendre tous les aspects des activités de reconstruction et de réponse au désastre haïtien. Nous devons soutenir les femmes leaders ainsi que les groupes de femmes et appuyer de façon significative leur participation aux institutions démocratiques. Dans cette optique, les mesures suivantes sont suggérées :

- a) Nommer une représentante du mouvement des femmes à la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) qui a droit de regard sur la coordination et la mise en œuvre du Plan Directeur du Gouvernement d'Haïti; cette représentante devra avoir droit de vote ;
- b) Inclure une représentante du mouvement des femmes au Conseil de l'Autorité pour la Développement d'Haïti<sup>1</sup> ainsi qu'au Comité consultatif de ce Conseil ;
- c) Faciliter l'augmentation de la participation des femmes de même que l'expertise en matière d'égalité hommes-femmes dans tout processus lié à la reconstruction ainsi que tout autre processus national ou international qui y sont liés ;
- d) S'assurer de la présence d'un contexte favorable à l'action positive, entre autres des provisions pour frais de transport, de garderie, per diems et et mesures pour assurer la sécurité ;
- e) Ouvrir le dialogue au sein de la société civile autour de la question de l'égalité des hommes et des femmes et réduire l'écart entre les organisations locales et internationales de femmes en matière de réseautage, de programmation et d'expertises;
- f) Inviter systématiquement des expertes sur le genre à faire partie des missions d'évaluation des bailleurs de fonds et des ONG, s'assurer qu'elles sont jumelées à des partenaires locaux pour encourager ainsi les échanges et le réseautage ;
- g) Appuyer le renforcement institutionnel des organisations de femmes actives en matière de développement et de construction de la paix, entre autres par le biais des réseaux régionaux correspondants ;
- h) Nommer une Rapporteuse Spéciale auprès des Nations-Unies chargée du suivi de la reconstruction en Haïti, afin qu'elle puisse garantir l'intégration des femmes et des groupes de femmes haïtiens à toutes les phases de la reconstruction du pays, que ce soit à titre de participante ou de leader.

---

<sup>1</sup> Le Conseil de l'Autorité de Développement d'Haïti a pour mandat la mise en oeuvre du Plan Directeur du Gouvernement de l'État d'Haïti.

## **Financer la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la planification de la reconstruction**

Le budget prévu par le programme de reconstruction présenté aux bailleurs de fonds le 31 mars 2010 (PDNA<sup>2</sup> selon son sigle anglais) pour des mesures d'encouragement à l'égalité ou pour des mesures visant les femmes est seulement de 2,8 millions US\$ pour 6 mois, de 8,4 millions pour 18 mois et de 16,9 millions pour 3 ans. Les activités visées par ce financement sont transversales. À titre comparatif, signalons que pour des secteurs comme le logement ou les infrastructures urbaines on a prévu 505 millions US\$ pour 6 mois et 145.5 millions pour 18 mois. Afin de redresser cette situation, les mesures suivantes sont suggérées :

- a) Incorporer des critères précis ciblant les besoins des femmes en matière de reconstruction d'habitations, de construction d'infrastructures et pour la participation à la prise de décisions, entre autres ;
- b) Créer un fonds fiduciaire spécifiquement destiné aux besoins des femmes haïtiennes dans la reconstruction. Il viserait le soutien d'activités stratégiques et structurantes, en particulier celles proposées par des groupes de femmes. Il privilégierait le développement économique, la santé publique, la nutrition, l'eau et la salubrité, la réforme de l'administration publique, la renaissance culturelle, les sources locales d'énergie, la justice et la sécurité ;
- c) S'assurer qu'une analyse différenciée selon les sexes ainsi qu'un budget sensible au genre soient inclus dans tous les plans et budgets prioritaires. Ceux-ci devraient spécifier les bénéficiaires des mesures retenues, les indicateurs de résultats ainsi que tout repère permettant d'atteindre l'égalité entre les sexes ;
- d) Établir des mécanismes d'approvisionnement, d'allocation et de suivi qui garantissent que 15% du financement total soit alloué à une des programmes sensibles au genre.

### **Utiliser une approche sensible au genre dans la planification macro-économique**

Les approches conventionnelles de planification macro-économique en situation post-désastre, comme celle produite pour le séisme en Haïti, mettent habituellement l'emphase sur la libéralisation, la privatisation et la croissance industrielle. Or ceci peut miner les stratégies nationales relatives à l'égalité hommes-femmes. À titre d'exemple, les femmes représentent 80% de la force de travail agricole du milieu rural et sont par le fait même sévèrement touchées par la commercialisation et la privatisation des terres agricoles. Les femmes sont aussi plus affectées par les politiques de privatisation des services de base tels l'énergie, les communications, le transport, l'éducation et les soins de santé à cause de leur position sur le marché du travail et dans le cadre domestique. Ces approches de planification macro-économique post-désastre présentent ainsi la privatisation comme étant propice à l'élargissement des marchés et à l'accroissement de l'investissement étranger ; il reste cependant qu'aucune analyse n'a démontré en quoi et comment la privatisation profite aux plus pauvres. Il reste encore à démontrer que le secteur privé est plus efficace, alors qu'il est au contraire bien documenté que la sous-traitance des emplois du secteur public a un impact disproportionné sur l'emploi des femmes<sup>3</sup>. Afin de redresser cette situation, les mesures suivantes sont suggérées :

<sup>2</sup> « Post disaster needs assessment » (PDNA).

<sup>3</sup> Liesl Orr (2001). « Privatization: Its Impact on Women », *National Labour and Economic Development Institute, Policy Bulletin*, Vol 4, No. 3 ; <http://www.naledi.org.za/pbull/vol4no3/v4n3part1.pdf>

- a) S'assurer que toute politique de privatisation des services de base<sup>4</sup> accorde une priorité aux besoins des ménages et de la communauté, en plus de ceux des secteurs public et privé, sans diminuer l'accessibilité par le biais de tarifs imposés aux usagers ;
- b) Initier un programme de travaux publics à grande échelle permettant de créer un cadre pour les fournisseurs de soins de santé primaire, soins aux enfants et aux sages-femmes ;
- c) S'assurer que le Code du travail garantisse l'égalité des femmes dans le recrutement, la promotion, le salaire ainsi que la protection de la maternité ;
- d) Accorder l'accès au crédit à taux abordables pour les veuves et les femmes cheffes de famille, leur permettant de construire ou de reconstruire des résidences privées, de monter ou de développer une entreprise. Accompagner ces mesures de mécanismes garantissant un meilleur accès à la propriété de la terre et au logement pour les femmes à travers des prêts sans intérêt et garantissant l'appui à la formation des coopératives de femmes et au financement de logements sociaux à prix modique.
- e) Établir des standards et des garde-fous pour protéger l'emploi féminin dans toutes les décisions associées à la délocalisation de postes du secteur public ;
- f) Vérifier la présence de mesures ou d'analyses discriminatoires envers les femmes dans les cadres macroéconomiques et mener, au plan local, des évaluations routinières des besoins des femmes en matière d'accessibilité de l'eau, de la salubrité, de l'énergie ; mettre en place les réformes et redressements appropriés ;
- g) Promouvoir des stratégies socio-économiques basées sur l'importance historique des femmes dans l'entrepreneuriat, y compris dans le commerce, la pêche et l'agriculture. Investir dans ces savoirs-faires des femmes à travers l'allocation de crédits substantiels, l'allocation de prêts, la mise à niveau des qualifications techniques et l'élimination de pratiques discriminatoires dans l'accès au marché ;
- h) Appuyer les entreprises gérées par des femmes ainsi que l'entrepreneuriat au féminin, y compris dans les domaines de l'import-export, de l'agriculture, de la pêche et dans les secteurs de l'économie haïtienne dont le potentiel est susceptible de profiter de l'approvisionnement des Nations-Unies<sup>5</sup> ;
- i) Demander aux principaux sous-contractants multilatéraux et bilatéraux d'introduire des plans d'action différenciés selon les sexes dans les décisions portant sur les investissements et l'approvisionnement.

## **Investir dans la protection sociale, la reconstruction des infrastructures de base et les structures énergétiques**

Les impacts du séisme se sont fait sentir bien au-delà du nombre de personnes décédées ou blessées. En Haïti la moitié des chefs de ménages sont des femmes et ceci a de profondes conséquences sur la capacité de survie des enfants, la situation des orphelins, la cohésion familiale et l'accès à la propriété. Pour les Haïtiennes, l'accès à la propriété constitue un défi majeur : en milieu rural, à peine plus de 10% d'entre elles travaillent sur leurs propres

---

<sup>4</sup> Y compris agriculture, énergie, communications, transport, provision pour soins de santé et éducation.

<sup>5</sup> À titre d'exemple, consulter : <http://www.haiti.buildingmarkets.org>

fermes<sup>6</sup>. De nombreuses paysannes, en particulier des femmes âgées, qui espéraient être prises en charge par leurs enfants, sont au contraire obligées plutôt d'accueillir des parents, des orphelins ou encore leurs enfants adultes. Comparés aux programmes de sécurité sociale conçus pour le court terme, les approches de protection sociale privilégient plutôt le long terme et se centrent généralement sur de l'État. Afin de redresser cette situation, les mesures suivantes sont suggérées :

- a) Étendre la couverture de sécurité sociale ainsi que les allocations de subsistance aux femmes afin de les protéger et les empêcher de se sentir obligées de recourir, pour survivre, à des activités sexuelles transactionnelles, commerciales ou de survie ainsi qu'à se soumettre à toute autre situation d'exploitation. Garantir aux femmes l'accès aux soins médicaux et à l'assurance-chômage (dont elles sont généralement exclues car insérées au sein du marché informel) ;
- b) Investir dans les structures de soins pour les enfants ainsi que dans l'offre de transport sécuritaire afin de réduire la surcharge de travail dont les femmes ont été victimes suite au désastre. Appuyer les programmes d'aide alimentaire, les transferts de fonds, les subventions aux prix des produits de base, les programmes de travaux publics et d'assurance-maladie ;
- c) S'assurer que les femmes en général et que les veuves en particulier auront accès, suite au séisme, à la propriété de la terre ou de logements, à des compensations financières ou en nature pour les pertes totales ou partielles de biens ou de propriétés subies ;
- d) S'assurer que tout programme visant à trouver un substitut au charbon de bois<sup>7</sup> (pour réduire la coupe des arbres) sera assorti de mesures d'accompagnement visant à orienter les producteurs agricoles vers de meilleures pratiques ;
- e) Investir dans l'exploration de sources d'énergie alternatives, propres et renouvelables (soleil, vent, chaleur, etc.) pour répondre au besoin des ménages et des communautés<sup>8</sup>. Un investissement dans des structures d'énergie hybride de petite dimension permettrait de répondre aux besoins essentiels des communautés tels l'éclairage des rues, si crucial à la sécurité des femmes.

## **Garantir la présence d'une approche en matière d'égalité hommes-femmes dans la gouvernance et dans l'administration publique**

La création du Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes a été un moment important pour les Haïtiennes. Les ressources nécessaires à la reconstruction de ce Ministère doivent être prévues, tant en matière de budgets alloués que de l'embauche de personnel qualifié. Assurer la présence des femmes au sein des institutions politiques et dans les affaires publiques nécessite un engagement ciblé : les femmes doivent être encouragées à se présenter à des postes électifs et à exercer leur droit de vote. Pour ceci, les mesures suivantes sont suggérées.

---

<sup>6</sup> Voir One response, Briefing Gender Kit for Haiti :

<http://www.oneresponse.info/crosscutting/gendrer/Documents/Briefing%20kit%20gender%20Haiti.pdf>

<sup>7</sup> Le charbon de bois est la source d'énergie la plus communément utilisée pour cuisiner (avant et après le séisme) et il n'est pas clair comment les besoins de la population seront satisfaits à ce niveau.

<sup>8</sup> L'appui aux ménages doit être priorisé tout comme l'investissement en matière d'énergie pour « les villes centre des départements et (pour les) districts qui auront à jouer un rôle important dans l'identification de zones commerciales, touristiques, industrielles et agro-industrielles » (PDNA, 2010).

- a) S'assurer que toute décentralisation des services de base prenne en compte les besoins des femmes en matière de santé, d'éducation, de sécurité et s'accompagne des ressources appropriées ;
- b) Établir un système de quota paritaire (50% de femmes) au sein des comités de développement locaux ;
- c) Accorder une attention particulière à la reconstruction des écoles, des structures de santé et des marchés locaux ;
- d) S'assurer que les femmes vivant en milieu rural ou urbain soient incluses dans toutes les initiatives de développement économique émanant du secteur privé ;
- e) Appuyer les réformes électorales, législatives et constitutionnelles tenant compte du genre et qui mettent l'accent sur un système de quotas, tout en appuyant les droits sociaux, civils et politiques des femmes. Ces efforts doivent permettre d'accroître la participation des femmes à la gouvernance ainsi que leur accès à des postes électifs ;
- f) Dans l'effort de remplacement de ressources humaines qualifiées en nombre suffisant, appuyer le recours aux quotas, de même que de la mise en place d'un environnement permettant d'augmenter la participation des femmes à la gouvernance et aux postes électifs. De façon plus spécifique :
  - le plan de développement de l'École nationale d'administration et de politique publique devrait réserver 50% des places aux femmes ;
  - les efforts particuliers pour embaucher des cadres et techniciens de la Diaspora devront prendre en compte les obligations familiales, afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de femmes ;
  - le recrutement de jeunes diplômés qualifiés devra viser en nombre égal les hommes et les femmes ;
- g) Encourager la mise sur pied d'une École nationale d'administration et de politique publique pour l'embauche de 50% de femmes au sein de la fonction publique ;
- h) Déployer des efforts spéciaux pour faire bon usage de l'expertise de femmes qualifiées au sein de la fonction publique.

## **Prévenir la violence de genre ainsi que l'exploitation et la violence sexuelles**

De récentes enquêtes suggèrent qu'en Haïti, les femmes, plus précisément les filles de moins de 18 ans, représentent le groupe le plus touché par les violences sexuelles<sup>9</sup>. La violence sexuelle et la violence faites aux femmes sont trop souvent cachées. Elles constituent tout de même un handicap de taille car elle réduit l'habileté des femmes et des filles à exercer leurs droits, leur leadership et à contribuer à part entière à la reconstruction du pays. Elle affecte leur mobilité et leur santé ainsi que la façon dont elles sont perçues dans les processus de prise de décision post-désastre. Les réponses à la violence sexuelle et à la violence faite aux femmes sont encore trop souvent définies de façon étroite, sous-financées et abordées de façon peu consistante dans les analyses, les modèles proposés ainsi que les plans prioritaires. Afin de remédier à cette situation, les mesures suivantes sont suggérées.

<sup>9</sup> Bien que les types d'agressions sexuelles varient, la plupart des cas reportés font état de viol avec pénétration. Par ailleurs, la plupart des incidents de violence sexuelle se sont produits sous les tentes, dans les rues ou sur les places publiques. Voir University of Michigan and Small Arms Survey (2010).

- a) Réviser de fond en comble les mesures actuelles en matière de sécurité des femmes. Une attention particulière doit être accordée dans l'immédiat à la mise en place de systèmes de reddition de comptes ; de politiques sensibles au genre en matière de recrutement, de sélection et de maintien du personnel ; de procédures spécifiques pour documenter les crimes contre les femmes et en protéger les victimes ; de structures policières tenant compte du genre, y compris dans le déploiement, l'évaluation des risques, la recherche, la collecte des données sur les crimes et les agressions, ainsi que dans l'évaluation de l'utilisation qui est faite des systèmes de collecte de données<sup>10</sup> ;
- b) Promouvoir la formation sur la violence sexuelle et sur la violence faite aux femmes pour les policiers et les membres de la UNPOL, s'assurer que les femmes puissent jouir d'un espace discret et sécuritaire dans les commissariats de police pour rapporter leurs cas, promouvoir les quotas de policières, les patrouilles et brigades de femmes, les lignes téléphoniques réservées aux femmes ainsi que des infrastructures permettant d'améliorer leur protection et leur sécurité. Certains exemples démontrant la plus grande participation des femmes aux structures formelles de la sécurité publique existent déjà au sein de la MINUSTAH et de la Police Nationale, de même qu'au sein de certaines organisations de la société civile, tant nationales qu'internationales, et aussi parmi les ONG. Ces efforts doivent être appuyés et multipliés ;
- c) Porter plus d'attention à d'autres secteurs d'application des lois (par exemple s'intéresser aux forces de maintien de la paix, à l'armée, aux douanes, aux prisons, à l'immigration), de contrôle (y compris le Ministère des Finances, les Tribunaux militaires, le Ministère de l'Intérieur), et identifier les risques que posent pour les femmes certaines forces de sécurité non-statutaires ;
- d) Assurer l'accès des femmes à la justice par le biais de réformes législatives permettant d'arrimer les systèmes de justice formel et traditionnel ainsi que les normes et standards en matière de droits de la personne. Mettre un terme à la discrimination faite aux femmes requiert un support technique afin d'entreprendre des réformes constitutionnelles, législatives, électorales et judiciaires, ainsi que la révision des codes militaires ;
- e) Renforcer le soutien que reçoivent les femmes dans leurs démarches juridiques et leur fournir plus d'informations en regard du système judiciaire ; renforcer le suivi et la déclaration des agressions sexuelles ainsi que de toutes les violations des droits des femmes, garantir pour les victimes la réparation et la restitution ; renforcer les connaissances du système judiciaire haïtien en regard des problèmes spécifiques des femmes et leur offrir des formations à cet effet ;
- f) Encourager l'autonomie économique des femmes par le biais de formations techniques (incluant l'analyse de marché pour déterminer les besoins), de placements en emploi et d'un meilleur accès au micro-crédit : l'autonomie économique des femmes constitue une stratégie centrale en matière de prévention à long terme de la violence sexuelle ou de la violence spécifique aux femmes ;
- g) Améliorer les mécanismes de réponse aux survivantes de violences spécifiques aux femmes, mieux monitorer et rapporter les violations des droits humains et prendre en compte ce qui se fait déjà au sein des structures d'intervention contre la violence sexuelle ou la violence faite aux femmes ;
- h) Répondre aux besoins des femmes survivantes de violence, y compris par le biais de counselling, de l'accès aux contraceptifs d'urgence et au traitement prophylactique pour le VIH/Sida.

<sup>10</sup> Voir par exemple le travail de la Concertation Nationale.

## Promouvoir les secteurs-clés incluant l'agriculture, l'élevage et la pêche

Le PDNA met l'accent sur l'agriculture domestique et la pêche, les entreprises textiles, le développement du tourisme et de la production des biens et services culturels. Beaucoup de bailleurs bilatéraux et multilatéraux favorisent aussi l'investissement dans les grands travaux publics afin de reconstruire les routes et le système électrique, d'éliminer les débris occasionnés par le tremblement de terre. Considérant le fort pourcentage d'hommes travaillant dans le domaine de la construction et dans le secteur des activités d'extraction, il est fort possible que les femmes ne profitent pas autant que les hommes des efforts de reconstruction à ce niveau. Afin de redresser cette situation, les mesures suivantes sont suggérées.

- a) Rééquilibrer la planification et l'appui au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche afin que soit prise en compte la division sexuelle des tâches, en particulier la situation des femmes du secteur informel ;
- b) S'assurer que la priorité soit accordée aux routes agricoles afin de désenclaver les fermes et de s'assurer de la disponibilité de moyens de transport facilitant le déplacement sécuritaire des femmes ;
- c) S'assurer que le refinancement et la recapitalisation des entreprises agricoles permette à ceux pratiquant l'agriculture de subsistance ainsi qu'aux petits et moyens producteurs d'avoir accès au crédit à des conditions et taux acceptables ;
- d) Appuyer les activités du milieu rural, en particulier le développement d'infrastructures de production (systèmes d'irrigation, sillons agricoles) ainsi que le développement d'activités comme la reforestation, la production de fourrage, les structures anti-érosion périurbaines, l'arboriculture, etc. ;
- e) Reconnaître que le séisme a augmenté de façon dramatique la charge des soins dont sont responsables les femmes et leurs familles. On estime que 90% des soins de santé sont habituellement fournis à la maison sans compensation, sans formation et même sans aide externe. Les personnes soignantes sont les membres de la famille, habituellement les épouses et les filles (il est démontré à cet effet que lorsque les femmes elles-mêmes sont malades, elles reçoivent beaucoup moins de soins et d'attention<sup>11</sup>).

## Investir dans la santé des femmes

Le FNUAP a estimé qu'environ 63,000 femmes enceintes vivaient dans les zones affectées par le tremblement de terre et que 7,000 d'entre elles ont accouché le mois suivant. Avant le séisme, Haïti affichait le taux de mortalité infantile le plus élevé de l'hémisphère occidental. Environ 670 femmes sur 100,000 décédaient suite à des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement et seulement 26% des naissances bénéficiaient de l'assistance d'un/e professionnel/le de la santé. Beaucoup de femmes, de filles et d'enfants sont maintenant handicapés ou doivent conjuguer avec une mobilité réduite. L'accès limité aux médicaments, y compris aux antibiotiques, aux

<sup>11</sup> La maladie ou l'infirmité des adultes au sein des familles pauvres peut forcer les jeunes enfants, souvent les filles, à délaisser l'école pour rester à la maison et prendre soin des membres de leur famille. Les ménages incapables de faire vivre leurs enfants dépendants les envoient souvent vivre avec des membres de la famille élargie, des voisins ou même les abandonnent. Comme les avoirs de la famille sont rapidement dépensés et que les opportunités génératrices de revenus se font rares, les adultes et leurs enfants affectés par le séisme sont parfois laissés aux soins de vieux parents qui dépendaient eux-mêmes, avant le séisme, de leurs propres enfants.

produits sanguins, aux pansements, à la thérapie physique et aux soins de réhabilitation rudimentaires ont laissé plusieurs femmes abandonnées à elles-mêmes ou même handicapées pour cause d'absence de soins, seules devant les grands défis que constituent l'accès à la nourriture, à l'eau et aux latrines, l'augmentation de leur vulnérabilité au vol, à la violence et aux agressions sexuelles. De façon générale, les nouveaux handicapés haïtiens, en particulier les femmes et les filles, représentent un problème prioritaire pour le pays. Afin de mieux pallier à cette situation, les mesures suivantes sont suggérées.

- a) Former des professionnels de la santé et renforcer les services de santé reproductive tant permanents que mobiles, y compris les structures médicales avec outils de diagnostic et tout matériel nécessaires (dont les contraceptifs féminins et masculins et les contraceptifs d'urgence) ;
- b) Dans les lieux où s'effectuent les accouchements, prévoir un appui aux spécialistes assistant les bébés en détresse. Fournir le matériel de base : lits, draps, oxygène, pertussin, suppléments nutritifs, produits pour le traitement de l'eau, prothèses et autres soins pour les handicapés, et instruments de base tels des moniteurs cardiaques pour les salles d'accouchement ;
- c) Augmenter l'offre de services d'obstétrique et accorder une attention particulière aux femmes enceintes. Augmenter l'appui aux sages-femmes, améliorer les soins pré- et post-natals, ainsi que le counselling pour l'allaitement ;
- d) Offrir aux femmes un support psychologique leur permettant de mieux faire face aux pertes subies et aux blessures occasionnées par le séisme, de même que de juguler la peur de l'avenir causée par ces pertes, par le fait d'être sans domicile ainsi que par l'absence de moyens de subsistance qui en résulte ;
- e) Appuyer un plan de secours national pour le VIH/Sida comprenant l'accès urgent aux test pour le VIH, les MTS, la tuberculose, la malaria ainsi qu'aux traitements correspondants pour les femmes enceintes, en particulier dans les provinces ; développer l'accès au counselling post-agressions sexuelles et aux soins prophylactiques nécessaires.

## **Encourager une planification et une programmation pour la reconstruction qui s'appuient sur des données objectives**

Pour concevoir, mettre en œuvre, faire le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes sensibles au genre, il est indispensable de disposer de données ventilées selon le sexe qui soient fiables et fiabilité et représentatives. De telles données appuieraient les analyses permettant de fixer par la suite des critères et des objectifs. Il faudrait tout au moins :

- a) Appuyer la mise en place d'un système de collecte et d'analyse de données de recensement qui soit complet et inclusif ;
- b) Renforcer la capacité de l'État haïtien de produire des enquêtes nationales ainsi que des rapports spécifiques sur certains secteurs jugés prioritaires, dont entre autres la sécurité des femmes, et
- c) Réaliser une évaluation post-désastre des besoins des femmes et des savoirs-faire dans tous les secteurs, afin d'assurer la présence d'expertises en matière d'égalité au



sein de toutes les visites et missions d'évaluation ou de reconnaissance, ainsi que de toutes les rencontres nationales tant formelles qu'informelles.